

Avancement des fonctionnaires

Moyenne d'ancienneté 2025

Suite à notre demande vous trouverez ci-après les moyennes d'ancienneté d'avancement de grades et de corps au niveau ministériel au titre de la campagne 2025:

CORPS	CATEGORIE	Grade d'accès	Moyenne ancienneté de grade des avancements	
		GRADES (abrévés)	Années	Grades
Adjoints administratifs	C	AAP1	15 ans	AAP2
		AAP2	8 ans	AA
Secrétaires administratifs	B	SACE	7 ans	SACS
		SACS	13 ans	SACN
Attachés d'administration de l'Etat	A	AAEHC échelon spécial	6 ans	AAEHC
		AAEHC	13 ans	APAE
		APAE	16 ans	AAE
Agents techniques du ministère de la défense	C	ATPMD1	14 ans	ATPMD2
		ATPMD2	10 ans	ATMD
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	B	TSEF1	9 ans	TSEF2
		TSEF2	11 ans	TSEF3
Ingénieurs civils de la défense	A	ICDHC échelon spécial	6 ans	ICDHC
		ICDHC	9 ans	ICDD
		ICDD	14 ans	ICD

CORPS d'accès	CATEGORIE	Nombre de Promus	Moyenne ancienneté de corps
SA	B	156	21 ans
AAE	A	65	18 ans
TSEF	B	134	15 ans
ICD	A	36	20 ans

Pour la CGT, chaque avancement doit pouvoir être accessible à travers un examen professionnel. Ceci afin d'éviter certains agents d'être condamné à attendre en moyenne 14 ans avant d'avancer, comme c'est le cas actuellement pour le passage d'ICD en ICDD.

Comme aucune mesure de rehausse indiciaires, ni même d'augmentation du point d'indice n'est à l'ordre du jour, la DRHMD doit prendre les devants: **La CGT** demande à nouveau l'instauration d'un passage automatique au deuxième grade de la catégorie C et des postes exceptionnels hors contingents pour toutes les catégories.

Montreuil, le 3 juillet 2025

Au ministère des Armées, rejoignez la CGT